



Congés imposés

Par Lns

Bonjour,

Je fais appel a vos connaissance. Une entreprise de TP peut-elle imposer la totalité des congés payés d'un salarié ? Je précise que le maximum de prise consécutive est 3 semaines.

Mon employeur se mettant aussi a imposé les 3 semaines de congés d'été, nous n'aurons plus qu'une semaine en commun avec mon mari et nos enfants ce qui m'embête fortement.

S'ils sont dans leur bon droit (il me semble que oui), puis-je moi, sous réserve d'acceptation de l'employeur demander une sixième semaine sans solde dans l'année. Ça me permettrait d'avoir sur l'année 4 semaines en commun contre 3 dans la situation actuelle.

Je vous remercie d'avance de vos retours.

Par Isadore

Bonjour,

Je fais appel a vos connaissance. Une entreprise de TP peut-elle imposer la totalité des congés payés d'un salarié ? Je précise que le maximum de prise consécutive est 3 semaines.

Oui, s'il respecte les dispositions légales et conventionnelles (délai de prévenance, au minimum deux semaines consécutives pour les congés d'été, jours de fractionnement...).

[url=https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F2258]https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F2258[ur]

puis-je moi, sous réserve d'acceptation de l'employeur demander une sixième semaine sans solde dans l'année

Oui, tant que votre employeur est d'accord vous pouvez prendre autant de congés sans solde que vous le voulez.

Par janus2

Bonjour,

La réponse est oui, c'est l'employeur qui décide des dates de congé de ses salariés. En particulier si l'entreprise ferme pour les congés.

Vous pouvez demander autant de congés sans solde qu'il vous plait, l'employeur n'ayant aucune obligation d'accepter...